

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/08/2019

Date convocation : 24 juillet 2019

Excusés : Isabelle MOSNIER – Philippe COURCELLE – Jacques PELIN – Patrick BORDET

Lecture du compte-rendu du 14/06/2019 : approbation du Conseil

## ▪ **Réhabilitation bâtiment centre bourg** : Choix des entreprises

Suite au rapport d'analyse des offres établi par l'architecte et suite à la proposition de la Commission d'ouverture des plis, le Conseil Municipal valide le choix des entreprises suivantes :

- Lot n°1 : Désamiantage	ALARA Dépollution	12 398,00 € HT
- Lot n°2 : Maçonnerie	CHANTELAUZE	120 369,46 € HT
- Lot N°3 : Charpente couverture	EQUIS	46 987,40 € HT
- Lot n°4 : Façades	MARIN	22 509,62 € HT
- Lot N°6 : Plâtrerie - Peinture	PERETTI	38 000,00 € HT
- Lot n°7 : Menuiseries intérieures	EQUIS	14 232,08 € HT
- Lot n°8 : Carrelage faïence	CARTECH	20 230,05 € HT
- Lot n°9 : Plomberie sanitaire	GARBIL	14 276,60 € HT
- Lot n°10 : Chauffage	GARBIL	54 633,50 € HT
- Lot n°11 : Electricité	THEOLEYRE	22 976,00 € HT

Concernant les menuiseries extérieures (lot N°5) le prix étant trop supérieur à l'estimatif, le Conseil décide de relancer une nouvelle consultation auprès des entreprises.

## ▪ **Etude assainissement** :

M. le Maire rappelle la nécessité de lancer une étude diagnostique pour le réseau assainissement et de la station. Suite au rapport d'analyse des offres établi par l'architecte et suite à la proposition de la commission, le Conseil valide le choix du bureau d'études SARL SECAE 63 500 ISSOIRE pour un de montant : 18 750 € HT.

## ▪ **Demande subvention Etude assainissement** :

M. le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental 63 participent au financement des études pour le diagnostic du réseau assainissement. Il propose donc de déposer une demande de subvention pour ce projet qui s'élève à 21 550 € H.T. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à déposer auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 63 une demande de subvention pour cette étude et approuve le plan de financement suivant :

✓ subvention AELB (50%)	10 775 €
✓ subvention Conseil Départ. 63 (30%)	6 465 €
✓ fonds propres	4 310 €

## ▪ **Redevance assainissement** :

M. le Maire précise l'étude diagnostique du réseau assainissement peut être financée par des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental 63 sous réserve de remplir certains critères dont le montant de la redevance assainissement. Considérant la nécessité d'équilibrer le budget assainissement et afin de pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental 63, Monsieur le Maire propose de revoir la part variable de la redevance assainissement et de modifier la redevance :

- part fixe de 15 € par an
- part variable à 0.73 €/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## ▪ **ALF – Rapport n°6 CLETC** :

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges a rédigé un rapport concernant : Primo-Evaluation du transfert de la compétence ALSH et périscolaire Mercredi de la commune d'Ambert et de l'auberge des Supeyres.  
Le Conseil approuve ce rapport.

## ▪ **ALF – Candidature à l'ADEME** :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes ALF souhaite répondre à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par l'ADEME. Cet AMI a pour but de sélectionner sur le territoire de l'ancienne Région Auvergne deux EPCI affichant la double volonté de développer, sur leur patrimoine et celui de leurs communes membres, la production de chaleur renouvelable (Axe EnR) et la réduction des consommations énergétiques (Axe MDE).

Monsieur le Maire présente la liste des projets de rénovations énergétiques de bâtiments et/ou d'installations de chaleur renouvelable que la commune pourrait présenter à la communauté de communes dans le cadre de cet AMI.

Le conseil municipal décide de soutenir la candidature de la communauté de communes à l'AMI de l'ADEME « *Chaleur renouvelable et maîtrise de l'énergie* » en faisant remonter les projets suivants : chaufferie bâtiment AL 333

#### ▪ **VOIRIE 2019 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de voirie 2019. Suite à l'analyse des offres, il soumet à l'assemblée la proposition de la commission qui préconise le choix de l'entreprise EUROVIA DALA pour un montant de 68 145 € HT. Le Conseil Municipal valide ce choix.

#### ▪ **Tarifs camping :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de revoir les tarifs du camping suite à l'acquisition d'une tente lodge. Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs actuels pour les emplacements et les locations à l'année et fixe les tarifs suivants à compter du 01/06/2019 pour la location de la tente lodge :

- Semaine : 320 €
  - Week-end : 110 €
  - Une nuit : 60 €
  - Nuit supplémentaire : 50 €
- (Caution à la réservation : 300 €)

#### ▪ **Régime TVA :**

M. le Maire informe l'assemblée que le Code Général des Impôts précise que les communes font partie des organismes qui ont la faculté d'opter pour l'imposition à la TVA pour certains services.

Suite à la réponse de la DGFIP de Clermont-Fd en date du 19/07/2019 concernant le régime de TVA applicable à la réhabilitation d'un bâtiment en commerce et logement. Celle-ci indique que la collectivité pourra récupérer la TVA facturée par les entreprises au fur et à mesure des travaux. Le Conseil décide d'opter pour le régime de TVA pour l'opération désignée ci-dessus et ce, à compter de mai 2018, en accord avec le Service Impôts des Entreprises.

#### ▪ **Site internet :**

- M. le Maire explique au Conseil que le site actuel de la commune n'est plus assez sécurisé. Il rappelle aussi les obligations liées au RGPD. Il présente la proposition de la Montagne sur la conception des sites internet. Après étude des différentes propositions, Le Conseil valide le choix de la formule « personnalisée ».

#### ▪ **Divers :**

- Logiciel compta : Le Conseil valide la proposition du prestataire JVS Mairistem pour l'adhésion au Cloud pour la sauvegarde des données des logiciels et les mises à jour automatiques.
- Contrat saisonnier : Pour faire face aux travaux de la période estivale, embauche de Didier Rousset pour un contrat de 3 mois.
- Nettoyage du Bourg : Entreprise RSB 43 St Jean d'Aubrigoux